

**CONTRATS INTERNATIONAUX** : *Etude d'un cas pratique*  
Négociation, rédaction, résolution des litiges,  
différentes approches culturelles et juridiques

*Sous l'égide de l'Institut du droit des affaires internationales d'ICC*

Dates : **1 - 4 février 2010** (3<sup>1/2</sup> jours)

Lieu : **Chambre de commerce internationale**  
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

24,25 CLE credits  
20 MCLE credits  
20 heures CPD\*  
20 heures CNB\*

### Objet

La bonne marche du commerce international repose sur la qualité des contrats qui sont signés. Trop souvent, si les relations entre les parties viennent à se détériorer, les lacunes d'un contrat peuvent se révéler cruelles et aggraver la situation, quand au contraire des clauses habilement rédigées peuvent la préserver. Or la négociation et la rédaction d'un contrat sont des stratégies et des techniques qui s'apprennent, tout comme la gestion de «l'après-contrat» et la maîtrise des différents modes de résolution des conflits. **Ce séminaire permettra d'étudier, à travers l'étude d'un cas pratique, tous les problèmes soulevés par les contrats internationaux, avec une attention toute spéciale à la prévention et la résolution des litiges.**

*Formation professionnelle continue : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 40892 75.*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

*\* Cette formation est en cours d'homologation auprès du CPD et du CNB.*

## **CONTRATS INTERNATIONAUX** : *Etude d'un cas pratique* Négociation, rédaction, résolution des litiges, différentes approches culturelles et juridiques

### A qui s'adresse cette formation ?

- directeurs juridiques et juristes d'entreprise ayant des activités liées au commerce international;
- avocats;
- négociateurs internationaux;
- toutes personnes impliquées dans le commerce international et les modes de résolution des conflits.

### Méthode de travail

- **Etude d'un cas pratique** reflétant les réalités et les pratiques du commerce international, au sein de groupes de travail limités à une dizaine de personnes. Le cas pratique sera envoyé à l'avance aux participants afin qu'ils puissent l'étudier pour mieux se préparer aux travaux de groupe, et d'identifier les questions contractuelles à traiter lors des négociations.
- Exposés techniques et pratiques animés par des experts internationaux.
- Echange permanent entre participants et intervenants lors de séances plénières interactives.

lundi 1 février

09h30 – 17h30

09h00 – 09h30 Accueil

### *Introduction et négociation*

#### MATIN

- Présentation générale d'ICC – Introduction
- Stratégies et techniques de négociation - « *Getting to yes* »

#### APRES-MIDI

- Groupes de travail sur la négociation
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

*Cocktail*

mardi 2 février

09h30 – 17h30

*Rédaction***MATIN**

- Clauses essentielles et accessoires
- Les clauses modèles d'ICC (Clauses de force majeure, hardship et confidentialité)
- Techniques de rédaction

**APRES-MIDI**

- Groupes de travail sur la rédaction des clauses essentielles négociées la veille
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

*Dîner*

mercredi 3 février

09h30 – 17h20

*Prévention et modes de résolution des différends***MATIN**

- Que faire quand les contrats tournent mal ? Les raisons de l'échec – Stratégies de renégociation
- Résolution des litiges : tribunaux étatiques, ADR, arbitrage ou combinaison du "med-arb" ?
- Les « Dispute Boards » et les ADR – L'expertise technique
- L'arbitrage ICC

**APRES-MIDI**

- Groupes de travail sur la clause de résolution des différends
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

*Visite d'un musée*

jeudi 4 février

09h30 – 13h00

*Différentes approches culturelles et juridiques***MATIN**

- L'importance des différences culturelles et juridiques – Droit civil vs. Common Law
- Pratique des contrats internationaux dans le monde arabe
- Pratique des contrats internationaux au Japon
- Sujet d'actualité : Introduction aux Incoterms
- Conclusion

## Frais d'enregistrement

**Tarifs H.T.** pour les résidents de l'Union européenne assujetti à la TVA, les associations sans n° de TVA Intracommunautaire et les résidents hors UE:

### Jusqu'au 21 décembre 2009: "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC: 1 570 euros
- Pour les non-membres: 1 690 euros

### Après le 21 décembre 2009

- Pour les membres ICC: 1 810 euros
- Pour les non-membres: 1 930 euros

**Tarifs T.T.C.** pour les résidents en France et tout indépendant sans n° de TVA Intracommunautaire

### Jusqu'au 21 décembre 2009: "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC: 1 877,72 euros
- Pour les non-membres: 2 021,24 euros

### Après le 21 décembre 2009

- Pour les membres ICC: 2 164,76 euros
- Pour les non-membres: 2 308,28 euros

Les frais d'enregistrement couvrent toutes les activités du séminaire, incluant les documents de travail, les déjeuners, les rafraichissements, un cocktail lundi soir, un dîner mardi, une visite d'un Musée le mercredi(\*). Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans les frais d'enregistrement.

(\* Sous réserve de modification de la part des organisateurs.

## Comment s'inscrire

**Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 euros\*** sur **www.iccevents.org**.

*\* Paiement sécurisé par carte de crédit*

ou complétez et retournez le bulletin d'inscription en indiquant le mode de règlement à:

Courriel: [events@iccwbo.org](mailto:events@iccwbo.org)

Tél: +33 (0)1 49 53 30 42

Télécopieur: +33 (0)1 49 53 30 30

Par courrier: ICC Services / Events Department, 38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription sera confirmée dès réception du bulletin d'inscription accompagné des frais d'enregistrement.

## Langues de travail

Français et anglais avec interprétation simultanée.

## Conditions d'admission des candidats

Pour être admis, les candidats doivent avoir une parfaite maîtrise de l'anglais et/ou du français, et avoir acquis une expérience de la négociation des contrats internationaux. Pour encourager une participation active de chacun, le nombre de participants est limité à 50 en séance plénière et à 10 personnes en groupe de travail. Les participants sont tenus d'assister à toutes les séances de travail.

## Organisation du voyage et hébergement

L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription. Une lettre d'invitation de la part d'ICC pour l'aide à l'obtention d'un visa peut être envoyée à la demande du participant uniquement après réception des frais d'enregistrement.

## Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la Law Society et les Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles, de Californie et de New York à dispenser des formations comptant au titre des "crédits MCLE/CLE" et des "points CPD". Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en France.

*Formation professionnelle continue: déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 40892 75.*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

## Annulation

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 4 janvier 2010**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord du responsable d'ICC Events. ICC Services se réserve le droit d'annuler cet événement, de faire des modifications aux horaires du programme ou à l'identité des orateurs. Dans l'éventualité de l'annulation de l'évènement, les participants se verraient remboursés en intégralité. Cependant, ICC Services ne saurait être tenu de rembourser toute dépense annexe incombant au participant.

**CONTRATS INTERNATIONAUX : *Etude d'un cas pratique***  
Paris, 1 – 4 février 2010

**Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 euros!** [www.iccevents.org](http://www.iccevents.org)  
ou complétez et retournez votre bulletin d'inscription à [events@iccwbo.org](mailto:events@iccwbo.org) Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

TITRE / NOM / PRENOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FONCTION	<input type="text"/>		
NOM DE SOCIETE	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
VILLE/ ETAT / CODE POSTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TEL.	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TELECOPIEUR	<input type="text"/>

Frais  
d'enregistrement

**Tarifs H.T.** pour les résidents de l'Union européenne assujetti à la TVA, les associations sans n° de TVA Intracommunautaire et les résidents hors UE:

**Jusqu'au 21 décembre 2009: "Tarif spécial"**

- Pour les membres ICC: 1 570 euros  
 Pour les non-membres: 1 690 euros

**Après le 21 décembre 2009**

- Pour les membres ICC: 1 810 euros  
 Pour les non-membres: 1 930 euros

**Tarifs T.T.C.** pour les résidents en France et tout indépendant sans n° de TVA Intracommunautaire

**Jusqu'au 21 décembre 2009: "Tarif spécial"**

- Pour les membres ICC: 1 877,72 euros  
 Pour les non-membres: 2 021,24 euros

**Après le 21 décembre 2009**

- Pour les membres ICC: 2 164,76 euros  
 Pour les non-membres: 2 308,28 euros

N° de TVA Intracommunautaire (obligatoire\*)  Code spécial (CN, etc...)

\* Depuis le 1er janvier 2010, selon l'article 196 du Règlement 143/2008 du Conseil (CE) du 12 février 2008, il appartient dorénavant au client assujetti à la TVA de réaliser l'auto liquidation de la TVA auprès de son administration fiscale.

Mode de  
paiement

**Par carte de crédit :**       **American Express**       **Euro/MasterCard**       **Visa**  
Numéro de carte ..... date d'expiration.....  
Nom du titulaire .....

**Par virement bancaire :** nom de la banque : LCL  
Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866  
Swift: CRLYFRPP IBAN: FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64  
Veuillez mentionner la référence "S 1003" ainsi que le nom du participant.

Date..... Signature.....

Protection  
des données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases ICC pour la seule utilisation de l'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant l'ICC à [registrationevents@iccwbo.org](mailto:registrationevents@iccwbo.org). Les informations recueillies pourront être utilisées par l'ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales.

Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations

oui       non.

Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des comités nationaux de l'ICC :       oui



## Président de l'Institut d'ICC

- **Serge Lazareff**  
Avocat Associé, Derains Gharavi & Lazareff, France

## Président de cette formation PIDA

- **Kristine Karsten**  
Avocat Associé, Affina Legal, France

## Orateurs

- **Jean-Georges Betto**  
Avocat Associé, Lovells, France
- **Fabio Bortolotti**  
Avocat Associé, Buffa, Bortolotti & Mathis, Italie
- **Georges Khairallah**  
Professeur, Université Panthéon Assas – Paris II, France
- **Laurence Kooy**  
Responsable, Affaires Juridiques, Global Trade Services, BNP Paribas, France
- **Joachim Kuckenburg**  
Avocat Associé, Kuckenburg Bureth Associés, France
- **Christoph Martin Radtke**  
Avocat Associé, Lamy & Associés, France
- **José Rosell**  
Avocat Associé, Hugues Hubbard & Reed, France
- **Pierre Verkhovskoy**  
Administrateur de société; Retired Partner, Clifford Chance (1972 à 2009), France

## Représentants d'ICC

- **François-Gabriel Ceyrac**  
Directeur, Comités nationaux et membership d'ICC, Paris
- **Jason A. Fry**  
Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage d'ICC, Paris
- **Sybill de Rosny-Schwebel**  
Business Development Manager, ICC Events et Institut du droit des affaires internationales d'ICC, Paris
- **Hannah Tümpel**  
Responsable, Service de Règlement des Différends d'ICC – ADR, Expertise, Dispute Boards et DocDex, Paris



Chambre de commerce internationale  
*L'organisation mondiale des entreprises*

Département Events